

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 15/02/16

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160205-lmc191307-DE-1-1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 5 février 2016

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DES YVELINES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
D'AMÉNAGEMENT DE PARIS-SACLAY**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, et notamment son chapitre 1<sup>er</sup> : conseil d'administration et direction,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris en date du 15 janvier 2016 relatif à la désignation des représentants du département des Yvelines au conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (titulaire et suppléant),

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne pour représenter le département des Yvelines au conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay :

- en qualité de TITULAIRE : Jean-Michel FOURGOUS.
- en qualité de SUPPLEANT : Marie-Hélène AUBERT.